

CLASSES À HORAIRES AMENAGÉS MUSIQUE ET DANSE

Collège Carnot
Année scolaire 2024-2025

[Clôture des inscriptions vendredi 12 avril 2024]

Aucune candidature ne sera acceptée après cette date.



SOMMAIRE

FONCTIONNEMENT DE LA SIXIEME A LA TROISIEME

- Informations générales
- Contenus et suivi pédagogiques
- Fonctionnement de l'aménagement horaire de la 6^{ème} à la 3^{ème} -----
---p 3
- Transports et déplacements
p 4
- Pour en savoir plus : réunion d'information et rencontre avec les professeurs____
---p 4

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- Pièces à fournir
- Droits d'inscription et de scolarité-----p 5

PROCEDURES D'ADMISSION EN CLASSE A HORAIRES AMENAGES

- Conditions d'admission
- Niveaux de référence
- Modalités -----
---p 6

EXAMEN D'ADMISSION POUR L'ENSEMBLE DES CANDIDATS INTERNES ET EXTERNES AU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL

I. CANDIDATS INSTRUMENTISTES

- Planning des épreuves
 - 1) FORMATION MUSICALE ----- p 7
 - 2) INSTRUMENTS-----p 7
- Programme des épreuves
 - 1) FORMATION MUSICALE
 - 2) INSTRUMENTS-----p 8

II. CANDIDATS DANSEURS :

Planning des épreuves

DANSE CLASSIQUE ET DANSE CONTEMPORAINE :

- Tenue des candidats et déroulement des épreuves
- Programme des épreuves-----p 9

CALENDRIER RECAPITULATIF

- 1) POUR TOUS LES CANDIDATS
- 2) POUR LES CANDIDATS EXTERIEURS-----p 10

ADRESSES UTILES

Collège Carnot
Conservatoire de Lille-----p 10

FONCTIONNEMENT DE LA SIXIEME A LA TROISIEME

- **Informations générales :**

Les classes à horaires aménagés fonctionnent au Conservatoire de la sixième à la troisième en conventionnement avec le collège Carnot.

En 2023-2024, environ 200 élèves étaient inscrits dans les classes à horaires aménagés musique et danse au collège CARNOT et au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lille.

- **Contenus et suivi pédagogiques :**

Les élèves instrumentistes suivent chaque semaine des cours de formation musicale, d'instrument, de pratique collective et participent à des ateliers. Les élèves jouant d'un instrument d'orchestre participent à un orchestre selon l'instrument pratiqué et leur niveau instrumental.

Ils doivent ajouter à cela un travail personnel quotidien d'une durée comprise entre 30 minutes et 1 heure pour l'instrument et de 15 minutes pour la formation musicale.

Les élèves des classes de danse suivent trois à cinq cours de danse par semaine selon le niveau de danse ainsi qu'un cours de formation musicale « danseurs ». La pratique de la danse étant collective, il se peut que les horaires de cours sortent du strict cadre des horaires aménagés.

Le suivi de la scolarité se fait conjointement entre le collège et le Conservatoire. Ainsi le Conservatoire est représenté aux conseils de classes du collège à chaque trimestre. L'expérience a démontré depuis de nombreuses années que les élèves des classes à horaires aménagés bénéficient d'un rythme scolaire équilibré qui favorise leur épanouissement ainsi que leurs résultats scolaires.

- **Fonctionnement de l'aménagement horaire de la 6^{ème} à la 3^{ème} :**

- au collège Carnot, ont lieu les cours d'enseignement général, auxquels s'ajoutent deux heures d'éducation musicale pour les musiciens, une heure d'éducation musicale pour les danseurs. Un cours de chorale est prévu en dehors du temps scolaire au collège (sous réserve de confirmation).

- au conservatoire :

- **pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} musiciens et danseurs**, les cours ont principalement lieu les mardi après-midi, jeudi après-midi et vendredi après-midi.
- **pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} musiciens**, les cours ont principalement lieu les mardi après-midi et jeudi après-midi (vendredi cours possibles au collège).
- **pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} danseurs**, les cours ont principalement lieu les mardi après-midi, jeudi après-midi et vendredi après-midi.
- **pour les élèves instrumentistes**, il peut y avoir ponctuellement des répétitions ou projets en plus des cours au Conservatoire en dehors du temps CHAM (**Auditions / Projets / Orchestre**)
- **pour les élèves des classes de danse**, les élèves peuvent être amenés à participer à des cours de façon hebdomadaire ou ponctuelle les lundis après le collège, les mercredis ou samedis après-midi

- **Transports et déplacements :**

Pour éviter aux élèves le transport des instruments volumineux, le Conservatoire est ouvert le matin à 7h30, ce qui permet aux parents qui le souhaitent de déposer ces instruments lorsqu'ils conduisent leurs enfants au collège. Les instruments ne peuvent pas être laissés la nuit au Conservatoire.

Pour les autres instruments, le collège Carnot dispose d'un local fermant à clef et réservé aux musiciens.

A l'issue des cours du Conservatoire, en fin d'après-midi, les enfants ne retournent pas au collège, les parents reprennent donc leurs enfants au Conservatoire. Les élèves ne sont autorisés à quitter l'établissement seuls que sur présentation de leur carte d'élève.

- **Pour en savoir plus :**

Réunion d'information pour les collégiens

POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2024

**Jeudi 21 mars 2024
18 heures**

au Conservatoire de Lille – Auditorium

Les parents et les élèves sont cordialement invités à cette réunion d'information concernant les classes à horaires aménagés. Cette réunion s'adresse aux familles désireuses d'inscrire leurs enfants dans ces classes ainsi qu'à tous ceux qui ne connaissent pas celles-ci et souhaitent des renseignements sur leur fonctionnement.

Les enseignants du Conservatoire peuvent recevoir, sur rendez-vous, les candidats instrumentistes pour écouter leur programme **entre le lundi 04 mars et le samedi 16 mars 2024**

Prendre préalablement contact avec le secrétariat de la scolarité (voir les horaires d'ouverture au public en dernière page).

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

La candidature s'effectue depuis le site du Conservatoire du lundi 18 mars au vendredi 12 avril 2024

(Vie scolaire – Rentrée 2024-2025)

Documents à importer lors de l'inscription en ligne :

- ✓ 1 photo d'identité récente
- ✓ la photocopie des bulletins scolaires (de l'école primaire ou du collège) des 2 premiers trimestres de l'année en cours (2023-2024). Ces documents sont indispensables
- ✓ 1 photocopie du livret de famille (parents + enfant(s) concerné(s))
- ✓ fiche de renseignements pédagogiques à destination du conservatoire à faire remplir par le professeur de l'école primaire (téléchargeable depuis le site sur la page concernant les Classes à Horaires Aménagés)

✓ Uniquement pour les élèves extérieurs au conservatoire de Lille :

Les certificats de scolarité et de récompense de l'établissement d'enseignement artistique fréquenté précédemment (Conservatoire, Ecole de Musique, Cours Municipaux, Association) et une attestation du professeur précisant les aptitudes et connaissances du candidat et motivant le choix et l'orientation en classe à horaires aménagés

La candidature sera effective dès réception des frais d'inscription :

- ✓ un chèque de 20,00 euros (non remboursable, cf. art. 3.1 du règlement intérieur)
 - si vous souhaitez régler en *espèces*, ou par *carte bleue*, veuillez-vous présenter à la régie des recettes du Conservatoire (2^{ème} étage – bureau 202) 03 28 38 77 60
 - si vous réglez par *chèque bancaire ou postal*, le libeller à l'ordre de « Régie Centralisée Enseignement Artistique » en indiquant le nom du candidat

• **Droits d'inscription et de scolarité :**

L'inscription au Conservatoire est soumise à un droit d'inscription de 20,00 euros qui représente une participation aux frais de constitution du dossier et d'organisation des concours et examens d'admission. Ce droit d'inscription n'est pas remboursable.

Suite à la délibération n° 22/589 du 09 décembre 2022 en Conseil Municipal, il a été voté que les droits de scolarité pour les élèves inscrits dans ces cursus seront gratuits. Cependant, l'inscription au conservatoire pour la pratique d'un deuxième instrument/cursus est facturée au tarif plein.

PROCEDURES D'ADMISSION EN CLASSES A HORAIRES AMENAGES

- **Conditions d'admission :**

L'admission en classes à horaires aménagés au collège est envisageable à tous les niveaux scolaires : non seulement à l'entrée en 6^{ème} mais aussi en 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}, en fonction des places disponibles. Il est donc possible de présenter une candidature à l'entrée en classes à horaires aménagés sans avoir été auparavant élève en classe de 6^{ème} à horaires aménagés, ni élève au Conservatoire (enfants qui suivaient des cours de musique ou de danse dans un autre établissement d'enseignement artistique).

- **Niveaux de référence :**

Formation musicale

Pour une admission en 6^{ème} : être admis en CYCLE I – 4^{ème} phase (il n'y a pas de classe d'un niveau inférieur pour l'entrée en 6^{ème})

Pour une admission en 5^{ème} : être admis en CYCLE II – 1^{ère} année (exceptionnellement en cycle I – 4^{ème} phase selon les notes obtenues dans les différentes épreuves musicales)

Pour une admission en 4^{ème} : être admis en CYCLE II - 2^{ème} année

Pour une admission en 3^{ème} : être admis en fin de CYCLE II (exceptionnellement en 2^{ème} année selon les notes obtenues dans les différentes épreuves musicales)

Instrument

Pour une admission en 6^{ème} : entrée en fin de CYCLE I au minimum (1C4)

Pour une admission en 5^{ème} : entrée en CYCLE II – 1^{ère} année au minimum (2C1)

Pour une admission en 4^{ème} : entrée en CYCLE II – 2^{ème} année au minimum (2C2)

Pour une admission en 3^{ème} : entrée en CYCLE II – 3^{ème} année au minimum (2C3)

Tableau également valable pour les élèves déjà dans le cursus horaires aménagés

- **Modalités :**

➤ **Examens d'admission :**

Pour **l'ensemble** des candidats au Conservatoire de Lille : les tests comportent une épreuve écrite et une épreuve orale de Formation musicale, ainsi qu'une prestation instrumentale. (voir page 8-9)

➤ **Commission d'admission :**

La commission, composée du représentant de l'Inspection Académique, de responsables du collège Carnot et du Conservatoire, examine toutes les candidatures (élèves du Conservatoire et candidats extérieurs) et décide des admissions définitives. L'admission se fait en fonction des places disponibles.

Indépendamment du niveau technique et artistique requis pour l'admission pour la musique et la danse, il est particulièrement veillé à ce que l'orientation en classe à horaires aménagés permette la réalisation d'objectifs pédagogiques tant sur le plan scolaire que sur le plan artistique. Cela suppose que chaque enfant ait des capacités d'autonomie dans l'organisation de son travail et une motivation importante.

Il doit s'agir d'un véritable projet pour l'enfant, l'aménagement horaire n'est pas en lui-même un objectif.

- **Résultats :**

Courant mai, suite à la réunion de la commission, un courrier émanant du collège Carnot est envoyé aux familles des candidats (élèves du Conservatoire et extérieurs) pour les informer des décisions prises. Aucun résultat n'est donné par téléphone. En cas d'admission, et si cela n'a pas déjà été fait, les familles retirent un dossier d'inscription au collège Carnot.

Il est recommandé de prévoir une pré-inscription dans le collège de votre secteur dans l'éventualité où votre enfant ne serait pas admis en classe à horaires aménagés.

EXAMENS D'ADMISSION EN CLASSES A HORAIRES AMENAGES

CHAM collège Carnot

I. CANDIDATS MUSIQUE : LE VENDREDI 19 AVRIL 2024

Planning des épreuves de formation musicale

Pour les candidats déjà élèves au Conservatoire ainsi que pour les extérieurs au conservatoire

- **Epreuves écrites et orales :**

Le vendredi 19 avril pour tous les candidats, de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Les candidats seront dirigés vers les salles du 1^{er} étage du conservatoire en fonction de leur niveau ; c'est pourquoi il est souhaitable qu'ils soient présents au moins 10 minutes avant le début des épreuves. Ils devront se munir d'un crayon et d'une gomme. (durée des épreuves écrites environ 40mn ; durée des épreuves orales : environ 15mn)*

**les candidats déjà élèves au Conservatoire passeront cette épreuve écrite durant leur cours de formation musicale*

Un horaire de passage précis sera communiqué par mail à chaque candidat après la clôture des inscriptions.

Planning des épreuves instrumentales

Le vendredi 19 avril pour **tous** les candidats, de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Un horaire de passage précis sera communiqué par mail à chaque candidat après la clôture des inscriptions.

Contenu des épreuves

1) FORMATION MUSICALE

6^{ème} – 5^{ème}

- exercices d'écoute : fragments mélodiques à une voix, reconnaissance d'intervalles simples (*Il pourra être donné quelques repères (tonalité, notes). Les exercices sont joués au piano*)
- exercices sensoriels : reconnaissance majeur/mineur, binaire/ternaire.
- relevés rythmiques à compléter (textes joués au piano)
- lectures rythmiques
- lecture chantée en clé de sol, accompagnée au piano

4^{ème} – 3^{ème}

- exercices d'écoute : fragments mélodiques à une voix et deux voix, reconnaissance d'intervalles et d'accords simples (*Il pourra être donné quelques repères (tonalité, notes). Les exercices sont joués au piano.*)
- exercices sensoriels : reconnaissance majeur/mineur, binaire/ternaire.
- relevés rythmiques à compléter (textes joués au piano)
- lectures rythmiques
- un questionnaire écrit relatif aux connaissances théoriques à partir d'un texte musical
- lecture chantée en clé de sol, accompagnée au piano

A TITRE D'INFORMATION : Il est possible de se procurer au secrétariat du conservatoire des exemples d'épreuves des années antérieures.

2) INSTRUMENTS

Pour les entrées au collège Carnot, les candidats jouent un programme au choix d'environ 5 minutes maximum après consultation du catalogue des œuvres de référence* qui leur permettra de savoir si le morceau qu'ils ont choisi correspond bien au niveau exigé pour l'entrée en classe à horaires aménagés. Les partitions ne sont pas fournies par le Conservatoire. Il n'y a pas d'accompagnateur mis à la disposition des candidats, mais l'accompagnement musical par une personne extérieure au conservatoire est autorisé. En plus de leur programme, une courte épreuve de lecture à vue leur sera demandée. A l'issue de cette prestation, un échange aura lieu avec les enseignants présents afin de discuter du projet du candidat.

*Le catalogue des œuvres de référence est disponible sur le site du conservatoire depuis l'onglet « vie scolaire » .

Pour les instrumentistes à cordes et les pianistes, le programme doit être obligatoirement joué de mémoire.

II. CANDIDATS EN DANSE :

Planning des épreuves de danse

❖ Pour les candidats déjà élèves au CRR ainsi que pour les extérieurs au Conservatoire.

Pour entrer en classes à horaires aménagés, il est nécessaire d'être en fin de 1^{er} cycle pour candidater

Le samedi 20 avril pour tous les candidats, de la 6^{ème} à la 3^{ème}
(4^{ème} étage)

Convocation à 10h30

pour les 6^{ème} et 5^{ème} (niveaux 2C1 / 2C2)

Epreuves

L'examen se présente sous la forme de 2 cours collectifs consécutifs de 20 minutes (classique et contemporain) et d'1 cours collectif de 10 minutes (jazz).

pour les 4^{ème} et 3^{ème} (niveaux 2C3 / 2C4 et cycle III)

Epreuves

L'examen se présente sous la forme de 2 cours collectifs consécutifs de 30 minutes (classique et contemporain) et d'1 cours collectif de 15 minutes (jazz).

Ces horaires sont communiqués à titre indicatif ; ils pourront être modifiés en fonction du nombre de candidatures.

Avant l'épreuve, une salle d'échauffement est mise à la disposition des candidats à partir de 13h00, ainsi qu'un vestiaire.

L'accès au 4^{ème} étage danse est strictement réservé aux élèves et candidats.

Pendant les épreuves, les parents sont invités à attendre leurs enfants au **rez-de-chaussée** du Conservatoire.

Les candidats admis en danse seront évalués en formation musicale à la rentrée scolaire.

Tenue

Les candidats se présentent en tenue de danse : justaucorps, collants permettant d'évoluer pieds nus, chaussons de demi-pointes et, le cas échéant, de pointes.

Critères d'évaluation

Il est tenu compte des qualités personnelles et des acquisitions du candidat telles que :

- Structuration corporelle et expression artistique
- Acquisition des bases de la technique en danses classique et contemporaine en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité
- Appréhension du mouvement dansé, des qualités d'invention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique
- Mémorisation et interprétation de courts enchaînements

Résultats

Courant mai, suite à la réunion de la commission, un courrier émanant du collège Carnot est envoyé aux familles des candidats (élèves du Conservatoire et extérieurs) pour les informer des décisions prises. Aucun résultat n'est donné par téléphone. En cas d'admission, et si cela n'a pas déjà été fait, les familles retirent un dossier d'inscription au collège Carnot.

Il est recommandé de prévoir une pré-inscription dans le collège de votre secteur dans l'éventualité où votre enfant ne serait pas admis en classe à horaires aménagés.

IMPORTANT

Les commentaires éventuels des membres du jury à l'issue des épreuves ne peuvent être considérés que comme des conseils d'orientation et n'ont pas valeur de décision quant à l'admission en classe à horaires aménagés au collège Carnot de Lille : seule la commission qui se réunira à cet effet en mai 2024 pourra prononcer l'admission ou la non admission. Les décisions de la commission sont sans appel.

CALENDRIER RECAPITULATIF

1) POUR TOUS LES CANDIDATS :

| | |
|---|--|
| Documents disponibles au secrétariat, également consultables et téléchargeables sur le site du conservatoire de Lille | le 19 février 2024 |
| Réunion d'information pour les familles | Jeudi 21 mars à 18h00 conservatoire / Auditorium |
| Période d'inscription | Du lundi 18 mars au vendredi 12 avril 2024 |
| Epreuves d'admission | INSTRUMENTISTES Tests de formation musicale Le vendredi 19 avril 2024 <i>Un horaire de passage précis sera communiqué par mail à chaque candidat après la clôture des inscriptions.</i> |
| | INSTRUMENTISTES Concours d'admission Le vendredi 19 avril 2024 <i>Un horaire de passage précis sera communiqué par mail à chaque candidat après la clôture des inscriptions.</i> |
| | DANSEURS Concours d'admission Le samedi 20 avril 2024 - 4ème étage 10h30 (voir page 9) |
| Communication des résultats | Courant mai 2024 <u>par courrier</u> (pour tous les candidats : internes et externes) |
| Inscription au COLLEGE | Après le résultat de l'affectation par l'Inspection académique (à partir de mi-juin) |

2) POUR LES CANDIDATS EXTERIEURS :

| | |
|--|---|
| Rencontre possible avec les professeurs d'instruments Sur rendez-vous en prenant contact avec le service de la scolarité | du lundi 04 mars au samedi 16 mars 2024 |
|--|---|

ADRESSES UTILES

| | | |
|------------------------|---|--|
| Collège Carnot | 43, boulevard Carnot B.P. 227 59002 Lille Cedex | tél. 03 28 04 08 60 fax 03 28 04 08 61 |
| | | E-mail ce.0593168y@ac-lille.fr https://college-international-carnot-lille.59.ac-lille.fr/ |
| Conservatoire de Lille | rue Alphonse Colas 59000 Lille | standard 03 28 38 77 50 fax 03 20 42 13 76 secrétariat scolarité 03 28 38 77 43 ou 44 E-mail jaudic@mairie-lille.fr |

HORAIRES DU SECRETARIAT SCOLARITE DU CONSERVATOIRE

L'accueil physique ou téléphonique du public par le service de la scolarité est assuré aux horaires suivants :

- lundi, mardi, jeudi : de 13h30 à 17h45
- mercredi : de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h45
- vendredi : de 13h30 à 17h